

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
Mme Nachury

ARTICLE 29

I. – À l’alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« part »

insérer les mots :

« par des services sanitaires et médico-sociaux à domicile ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« structures médico-sociales »

les mots :

« établissements de santé et médico-sociaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est en faveur de la promotion de la télémédecine, cruciale pour faire face à la raréfaction des expertises médicales dans nombre de territoires. Son objet est de porter une amélioration rédactionnelle permettant des expérimentations pluri-régionales et plus transversales de la télémédecine.